

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.069

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET  
L'ASSOCIATION « EXPLORER » POUR L'ANNÉE 2020 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 2 CONTRE  
31 POUR

Par une convention d'objectifs n° D. Cpta 20.172 en date du 12 juin 2020, la Ville de ROYAN a attribué une subvention à l'Association « Explorer », d'un montant de 25.000 € (vingt-cinq mille euros), dans l'attente de la subvention définitive au titre de l'année 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une avance complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros), portant l'avance totale à 45.000 € (quarante-cinq mille euros), d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Explorer » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une avance complémentaire de 20.000 € (vingt mille euros) à l'Association « Explorer », portant ainsi l'avance totale à 45.000 € (quarante-cinq mille euros), pour l'année 2020,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Explorer », pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - Fonction 30 du budget de l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 03 août 2020

Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS





**CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS  
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION EXPLORER  
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « LES NOUVELLES EXPLORATIONS »  
AVENANT N°1**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2020, rendue exécutoire le 3 août 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association EXPLORER, association loi de 1901, enregistrée sous le numéro W172004553, représentée par Monsieur Philippe WALDTEUFEL, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par une convention d'objectifs n° D. Cpta 20.172 en date du 12 juin 2020, la Ville de ROYAN a attribué une subvention à l'Association EXPLORER, d'un montant de 25.000 € (vingt-cinq mille euros), dans l'attente de la subvention définitive, au titre de l'année 2020.

Le présent avenant a donc pour objet d'acter le versement d'une avance complémentaire à *l'Association*, dans l'attente de la subvention définitive, au titre de l'année 2020.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

**ARTICLE 1-**

L'ARTICLE 4- Modalités de Versement de la Contribution Financière est ainsi modifié :

*La Ville* versera une avance de **45.000 €** (quarante-cinq mille euros) décomposée comme suit :

- **25.000 €** (vingt-cinq mille euros), déjà versés selon convention d'objectifs n° D. Cpta 20.172 en date du 12 juin 2020
- **20.000 €** (vingt mille euros), à la signature du présent avenant n°1

**ARTICLE 2-**

Les autres termes de la convention d'objectifs restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 11/08/2020  
en trois exemplaires originaux

Pour *l'Association*,  
Le Président,

Pour la Ville de ROYAN,

Le Maire,

Philippe WALDTEUFEL



Patrick MARENGO